PRÉFET
DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nevers, le 160523

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX
Tél : 03 86 71 52 84
Courriel : annie.lamoureux@nievre.gouv.fr

Rapport de considération des observations

Objet : Arrêté relatif à l'application du plan de gestion cynégétique sanglier dans le département de la Nièvre pour la campagne 2023-2024

Modalités de consultation du public

Au titre de l'article L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement, une participation du public a été organisée du 18 avril au 9 mai 2023 inclus sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre.

Aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

Le Directeur départemental,

Pierre PAPADOPOULOS